

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 060-216001594-20231218-21600159_DEL_35-DE

S²LO

MAIRIE DE CONCHY LES POTS

Département de l'Oise

Arrondissement de Compiègne

Canton de Estrées Saint Denis

☎ 0344850124 📧 mairieconchylespots@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023

Date de convocation : 12/12/2023

Date d'affichage : 12/12/2023

Nombre de membres		
En exercice	Présents :	Qui ont pris part à la délibération
14	11	13

L'an deux mille vingt- trois, le 18 décembre à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 12/12/2023 en réunion ordinaire, s'est réuni publiquement à la salle du conseil sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, la Maire.

Présents : MM. & Mmes PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, FOULLOY Martine, FRAYON Jennifer, BIZET Francis, ROUSSET Lucien, LELONG David, L'EQUILBECQ Sébastien, BRIATTE Thomas.

Absents : CLEUET Philippe, BRUYEN Philippe (a remis un pouvoir à HUCHER Vincent), PLUCHARD Frédéric (a remis un pouvoir à PINSSON Marie-Christine)

Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T., Monsieur HUCHER Vincent est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 36.2023 : Rapport social unique 2022

Le Rapport social unique constitue une obligation légale par un ensemble de textes et chaque collectivité doit présenter auprès de son Comité Social Territoria, un rapport sur l'état de la Collectivité plus communément appelé le « bilan social ».

L'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la Fonction Publique a modifié les dispositions encadrant le bilan social. Dorénavant, les administrations mentionnées à l'article 2 de la loi n° 83- 634 modifiée doivent élaborer, chaque année, un rapport social unique (RSU) rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les Lignes Directrices de Gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Pour la réalisation du bilan social de 2022 , un outil en ligne élaboré par le Centre de Gestion de l'Oise. Grâce à cet outil, les données du RSU sont valorisés au travers d'un rapport au format pdf qui reprend les principaux indicateurs du RSU (effectifs, caractéristiques des agents sur emploi

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/2023

ID : 060-216001594-20231218-21600159_DEL_35-DE

SLO

permanent, pyramide des âges, temps de travail, mouvements et promotions, budget et rémunérations, formation, action social, protection sociale complémentaire, conditions de travail, handicap, relations sociales, absentéismes).

Conformément à l'article 33-3 de la loi n° 84-53 modifiée : le rapport social unique prévu à l'article 9bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 précitée est présentée à l'assemblée délibérante après avis du Comité Sociale Territorial.

L'enquête du Rapport social unique a été validée par le Centre de Gestion De l'Oise. Madame le Maire donne lecture du RSU 2022 et demande aux membres du Conseil Muncipal de prendre acte de ce document.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, prend acte de la présentation du Rapport social unique 2022.

Fait et délibéré en séance



Marie-Christine PINSSON
Maire,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens situé 14, rue Lemerchier CS 81114 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>